



**Forum: Hors Sujet !!**

**Topic: Recherche personne calée en droit du travail!!!!**

**Subject: Re: Recherche personne calée en droit du travail!!!!**

Posté par: olivS

Contribution le : 12/8/2007 18:46:40

mince! j'avais loupé ce fil de discussion...

au sujet des deux mois: il essaie de faire passer le message suivant: "mon employé ne vient plus au travail, c'est un abandon de poste... pour preuve de ma bonne foi, je lui envoie ses bulletins de salaires, avec 0 EUR car 0 heure travaillée".

j'ai eu un cas inverse dans ma société: un gars qui a fait un abandon de poste pour pas faire son préavis, il a reçu ses fiches de paie avec 0 EUR pendant 3 mois puis c'est allé aux prud'hommes.

dans ton cas, ce qui est bizarre c'est que ce n'est pas un abandon de poste, puisque tu es en arrêt maladie. À ce titre, n'est ce pas tout simplement à la sécurité sociale et ta mutuelle de te rémunérer???? en fonction des sociétés, des conventions et autres, cela peut varier, car chez moi, c'est mon employeur qui m'envoie mon salaire complet et la sécu lui verse les sous à lui. Si jamais il apparaît que la sécu lui a versé tes sous, et qu'il ne te les a pas retransmis, prud'hommes direct. Demande les justifs à la sécu.